



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RER et metro

Question orale n° 1478

Texte de la question

Selon les resultats de la derniere enquete effectuee fin fevrier par un institut de sondages pour le compte du Syndicat des transports parisiens, la frequentation cumulee du RER, du metro et des bus a durablement diminue de 49 % depuis les greves de decembre 1995. Si les usagers du bus a Paris se declarent globalement satisfaits de ce moyen de transport, ceux du metro, du RER et des trains de banlieue le sont en revanche beaucoup moins. Ainsi, les conditions de securite ne semblent acceptables qu'a 23 % des voyageurs du metro, la malproprete, les bruits, les mauvaises odeurs, le relachement de la ponctualite figurant egalement parmi les griefs formules par les usagers des reseaux. A l'occasion de ce constat, M. Laurent Dominati releve que la preoccupation essentielle du public appelle a utiliser les transports parisiens concerne la securite. Moins d'un quart des usagers du metro s'estiment ainsi reellement a l'abri d'agressions ou de violences de diverse nature. Il demande donc a M. le ministre de l'interieur de bien vouloir, en liaison avec la presidence de la RATP, envisager les moyens d'assurer une protection plus efficace et plus convaincante des utilisateurs des transports parisiens et, notamment, des usagers du metro.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1478

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2506

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 1997